

CONSIGNES PRÉVENTIVES "FORTES PLUIES"

- Ne vous déplacez qu'en cas de nécessité
- Ne franchissez pas, à pieds ou en voiture, les ravines ou les rivières en crues ou qui peuvent l'être soudainement ainsi que les radiers ou routes submergés
- Ne pas entreprendre un sport ou un loisir de pleine nature et interrompre toute séance en cours
- Tenez les enfants à distance des caniveaux, ravines et rivières qui peuvent à tout moment déborder
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et constituez une réserve d'eau potable
- Faites attention à l'eau du robinet qui est susceptible d'être impropre à la consommation au moins 48 h après l'arrêt des pluies
- Dans tous les cas, si la situation de votre domicile l'exige (zone inondable, bordure de ravine...), prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, préparez-vous à l'évacuation éventuelle de votre domicile
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils

Documents



Consignes préventives en cas de fortes pluies

251.67 Ko

Source URL: <https://securite-civile.nc/consignes-de-securite/consignes-preventives-fortes-pluies>